



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°3 / 2020 - 2021

Réunion du 13 novembre 2020

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

➤ **PREUSCHDORF – STADE DU SELTZBACH – NNI 67 379 01 01**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 01/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 4 SYE en date du 27/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur BAUMANN Gérard, Membre CRTIS en date du 27/10/2020
- ✓ Les tests in situ en date du 07/01/2019

Elle propose le classement de l'installation en niveau 4 SYE et transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **BREVIANDES - STADE ZONE SPORTIVE DES PÂTURES - NNI 10 060 02 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 en date du 15/10/2020.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, membre de la CRTIS, en date du 15/10/2020

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 4 sous réserve de recevoir de l'AAC avant le 31/03/2021 et transmet le document au GT classement de la CRTIS pour la suite utile.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **BREVIANDES - STADE RENE CHAMPENOIS - NNI 10 060 01 01**

Cette installation n'est plus utilisée suite à la mise en service du stade zone sportive des pâtures.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ **TROYES - STADE DE L'AUBE – NNI 10 387 01 01**

L'éclairage est classé en Niveau E2 jusqu'au 24/03/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E2 en date du 17/5/2019.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement NON signée PAR LA MAIRIE – EN ATTENTE

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 1467 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

Elle suspend la confirmation du classement de l'installation en Niveau E2 à la réception de la demande de classement, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BAYON - STADE DE LA MOSELLE 1 - [NNI 54 054 01 01](#)**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 01/10/2020 suite à la réfection totale du terrain principal avec mise en place d'un système d'arrosage intégré.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 01/10/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/10/2030, sous réserve de lever les non-conformités mineures :

- Tracer la zone technique avant la prochaine compétition,
- Mettre en place les porte-manteaux et miroirs manquants avant le 31/03/2021,

Et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **FOUG – SALLE DES SPORTS - [NNI 54 205 99 01](#)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 02/02/2020.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 02/02/2020
- ✓ AOP en date du 02/02/2017
- ✓ Rapport de vérification des installations électriques en date du 27/12/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/02/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **VILLERUPT – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – [NNI 54 580 01 01](#)**

Cette installation est classée en Niveau Travaux (Niveau 4) jusqu'au 31/07/2020, délai de classement reporté en raison de la situation COVID.

Reçu rapport de visite en date du 08/10/2020 constatant l'achèvement des travaux de mise en conformité du terrain avec le Niveau 4. En attente de la fin des travaux de construction des nouveaux vestiaires.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

➤ FOUG – SALLE DES SPORTS - NNI 54 205 99 01

L'éclairage n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EFUTSAL 3 en date du 04/02/2020.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Demande de classement signée
- Rapport de vérification des installations électriques en date du 27/12/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 504 lux ; uniformité : 0,74 ; Rapport Emin / Maxi 0,56.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 04/02/2024, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ GONDREVILLE – SALLE POLYVALENTE - NNI 54 232 99 01

L'éclairage n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EFUTSAL 4 en date du 23/01/2020.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Demande de classement signée
- Rapport de vérification des installations électriques en date du 20/12/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 605 lux ; uniformité : 0,94 ; Rapport Emin / Maxi 0,88.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 23/01/2024, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **COURCELLES SUR NIED - STADE DE LA TUILERIE - NNI 57 156 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 26/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 08/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 08/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **GROS REDERCHING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 261 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 17/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 25/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 25/09/2020.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 sous réserve de mettre en place des bancs joueurs de 5m avant le 30/06/2021, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SILTZHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 67 468 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 02/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 02/10/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BEHREN LES FORBACH – STADE SAINT BLAISE - NNI 57 058 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 26/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 sy en date du 26/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 26/10/2020

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 sy, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

➤ **BEHREN LES FORBACH – STADE SAINT BLAISE – NNI 57 058 02 01**

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 26/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 137 lux, Uniformité = 0.65, Rapport Emini/Maxi = 0.47.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 26/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2 Confirmation de classement

➤ **AMNEVILLE - STADE ANDRÉ VALENTIN – NNI 57 019 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 14/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 19/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 493 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.61.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **L'HOPITAL - STADE JULES RETZLAFF 2 – NNI 57 336 01 02**

L'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 17/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 135 lux, Uniformité = 0.84, Rapport Emini/Maxi = 0.61.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS

➤ **LONGEVILLE LES ST AVOLD - STADE DE LA LORRAINE – NNI 57 413 01 01**

L'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 17/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 220 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.65.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **LA MAXE - STADE DE LA VAQUINIÈRE 1 – NNI 57 452 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 19/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 146 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.53.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 20/11/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT AVOLD - STADE DU CENTRE N°1 – NNI 57 606 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 162 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.51.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT AVOLD - STADE DU CENTRE N°2 – NNI 57 606 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 165 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SARREBOURG - STADE JEAN-JACQUES MORIN N°1 – NNI 57 630 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 14/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 291 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LIFFOL LE GRAND - STADE ANDRÉ CARBILLET - NNI 88 270 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/10/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/10/2030, sous réserve de mettre la hauteur des 2 buts à 2,44m avant le 31 janvier 2021, et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **POUSSAY - STADE JEAN-MARIE D'HARREVILLE - NNI 88 357 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 13/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 13/10/2020

Elle relève une non-conformité majeure liée à la sécurité : les buts mobiles sont implantés dans la zone de dégagement de 2,50m qui doit rester libre de tout obstacle autour de l'aire de jeu. La modification du traçage de l'aire de jeu doit être réalisée pour lever cette non-conformité.

Elle relève une non-conformité mineure concernant la hauteur des buts.

Elle propose la suspension la décision de classement au retraçage de l'aire de jeu pour obtenir des zones de dégagement à 2,50 m, et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **UXEGNEY – STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 2 - NNI 88 483 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 s jusqu'au 08/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 SYE en date du 12/10/2020 suite à la réalisation d'un nouveau terrain sur une partie de l'ancien terrain, tout en conservant les anciens vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/10/2020
- ✓ Le rapport d'essai en date du 25/09/2020
- ✓ Le dossier technique
- ✓ Les plans

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **GRANGES AUMONTZEY – STADE DE LA XAVÉE 1 – NNI 88 218 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 35 arroseurs de type Rain Bird à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux et descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, renouvellement de la pelouse, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **UXEGNEY – STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 2 - NNI 88 483 01 02**

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Tire ordinateur
- ✓ Le contrat d'entretien et de maintenance
- ✓ Le dossier technique

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 166 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.55.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

➤ **CHAUMOUSEY - STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 88 098 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux, Uniformité = 0.7, Rapport Emini/Maxi = 0.45.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 13/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 3 – NNI 88 160 01 03**

L'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 29/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 19/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 142 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.41.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 19/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **GERARDMER - STADE HENRI MILLAN 2 – NNI 88 196 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 19/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 122 lux, Uniformité = 0.86, Rapport Emini/Maxi = 0.66.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **POUXEUX - STADE ROGER MICLOT – NNI 88 358 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 163 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **THAON LES VOSGES - STADE ROBERT SAYER – NNI 88 465 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 08/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 26/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 282 lux, Uniformité = 0.83, Rapport Emini/Maxi = 0.62.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3. Changement de niveau de classement

➤ **EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 1 – NNI 88 160 01 01**

L'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E3 en date du 26/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 340 lux, Uniformité = 0.84, Rapport Emini/Maxi = 0.69.

La commission propose le changement de classement de l'installation en Niveau E3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON